

COMMUNE DE SAINT-POINT LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2021****Affiché le 1^{er} avril 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point Lac s'est réuni à la Mairie le 24 mars 2021, à 18 heures 50, sur convocation de Mme le Maire en date du 19 mars 2021.

Présents : Mmes Patricia FAGIANI, Elodie ROBBE, Lisa RUBILONI, Françoise NORMAND, Sandrine VALLET, Mélanie ALPY, Mathilde COUTURIER et M. François HANROT.

Etaient absents excusés : Mme Lisa RUBILONI donnant procuration à Mme Elodie ROBBE.

Absente : Mme Aurélie GRARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise NORMAND

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 24 mars 2021.

I. POINTS A DELIBERER**1. Budget Forêt**

- Compte administratif 2020

Mme le Maire présente le compte administratif du budget forêt.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	57 321.85 €	18 322.32 €	- 38 999.53 €
Résultat reporté (002)	0 €	66 143.14 €	66 143.14 €
Résultat de clôture	57 321.85 €	84 465.46 €	27 143.61€
<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	4 592 €	0 €	- 4 592 €
Résultat reporté (001)	0 €	0 €	0 €
Résultat de clôture	4 592 €	0 €	- 4 592 €
Résultat de clôture final	61 913.85 €	84 465.46 €	22 551.61 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif ; considérant que Monsieur François HANROT (le doyen d'âge) a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ; considérant que Madame Patricia FAGIANI (maire) s'est retirée pour le vote du compte administratif, conformément à la réglementation ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, signe le CA du budget Forêt.

○ Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget Forêt étant en concordance avec le compte administratif 2020, celui-ci est voté.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

○ Affectation des résultats

Mme le Maire présente l'affectation des résultats pour la Forêt : Excédent de 22 551.61 €, à reporter en 002, ainsi qu'une affectation en réserves (Titre au 1068) de 4 592 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

○ Budget 2021

Mme le Maire présente le budget primitif 2021 pour la Forêt.

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC - Budget Forêt - BP - 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	105 400,00	92 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	22 551,61
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	105 400,00	114 551,61
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 000,00	9 592,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		4 592,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 592,00	9 592,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	114 992,00	124 143,61

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget Forêt 2021.

2. Budget Camping

a. Compte administratif 2020

Mme le Maire présente le compte administratif du budget camping.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	147 479.91 €	152 969.76 €	5 489.85 €
Résultat reporté (002)	0 €	31 554.05 €	31 554.05 €
Résultat de clôture	147 479.91 €	184 523.81 €	37 043.90 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif ; considérant que Monsieur François HANROT (le doyen d'âge) a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ; considérant que Madame Patricia FAGIANI (maire) s'est retirée pour le vote du compte administratif, conformément à la réglementation ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, signe le CA du budget Camping.

b. Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget Camping étant en concordance avec le compte administratif 2020, celui-ci est voté.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

c. Affectation des résultats

Mme le Maire présente l'affectation des résultats pour le Camping : Excédent de 37 043.90 €, à reporter en 002.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

d. Budget 2021

Mme le Maire présente le budget primitif 2021 pour le Camping.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	207 580,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	207 580,00
		224 343,90
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00
		0,00
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	207 580,00
		224 343,90

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget Camping 2021.

3. Budget Eau

a. Compte administratif 2020

Mme le Maire présente le compte administratif du budget eau.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	45 749.19 €	51 351.70 €	5 602.51 €
Résultat reporté (002)	0 €	48 660.16 €	48 660.16 €
Résultat de clôture	45 749.19 €	100 011.86 €	54 262.67 €
<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	7 310.59 €	11 221.66 €	3 911.07 €
Résultat reporté (001)	0 €	35 990.16 €	35 990.16 €
Résultat de clôture	7 310.59 €	47 211.82 €	39 901.23 €
Résultat de clôture final	53 059.78 €	147 223.68 €	94 163.90 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif ; considérant que Monsieur François HANROT (le doyen d'âge) a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ; considérant que Madame Patricia FAGIANI (maire) s'est retirée pour le vote du compte administratif, conformément à la réglementation ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, signe le CA du budget Eau.

b. Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget Eau étant en concordance avec le compte administratif 2020, celui-ci est voté.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

c. Affectation des résultats

Mme le Maire présente l'affectation des résultats pour l'Eau : Excédent de 54 262.67 €, à reporter en 002.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

d. Budget 2021

Mme le Maire présente le budget primitif 2021 pour l'eau.

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC - BUDGET EAU - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	52 667,06
	90 661,81	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	54 262,67
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	106 929,73
	90 661,81	
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	40 365,83
	80 267,06	
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	39 901,23
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	80 267,06
	80 267,06	
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	187 196,79
	170 928,87	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget Eau 2021.

4. Budget Commune

a. Compte administratif 2020

Mme le Maire présente le compte administratif du budget communal.

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	199 101.62 €	332 297.46 €	133 195.84 €
Résultat reporté (002)	0 €	155 085.72 €	155 085.72 €
Résultat de clôture	199 101.62 €	487 383.18 €	288 281.56 €
<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Solde</i>
Résultat de l'exercice	307 008.49 €	74 674.72 €	- 232 333.77 €
Résultat reporté (001)	0 €	47 767.49 €	47 767.49 €
Résultat de clôture	307 008.49 €	122 442.21 €	- 184 566.28 €
Résultat de clôture final	506 110.11 €	609 825.39 €	103 715.28 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif ; considérant que Monsieur François HANROT (le doyen d'âge) a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ; considérant que Madame Patricia FAGIANI (mairie) s'est retirée pour le vote du compte administratif, conformément à la réglementation ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, signe le CA du budget Commune.

b. Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 du budget communal étant en concordance avec le compte administratif 2020, celui-ci est voté.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

c. Affectation des résultats

Mme le Maire présente l'affectation des résultats pour le budget communal : Excédent de 103 715.28 €, à reporter en 002, ainsi qu'une affectation en réserves (Titre au 1068) de 184 566.28 €.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

d. Budget 2021

Mme le Maire présente le budget primitif 2021 pour le budget communal.

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC - BUDGET COMMUNAL - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	369 454,57	323 844,55
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 103 715,28
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	369 454,57	427 559,83
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	602 557,97	787 124,25
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 184 566,28	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	787 124,25	787 124,25
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 156 578,82	1 214 684,08

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget Commune 2021.

5. Subvention

Le FC de Vaux et Chantegrue demande une subvention de fonctionnement. Quatorze licenciés du club sont habitants de la commune. Il est proposé d'allouer 30 € par adhérent, soit 420 € pour 2021.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le subvention.

6. Prise en charge de mutuelles

Il est proposé que la commune assume la prise en charge des cotisations de complémentaire santé et de garantie prévoyance de Mme Sénéchault, secrétaire de mairie.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette prise en charge.

7. Commercialisation des bois scolytés

La quantité de bois scolytés sature les entreprises locales de transformation. Le réseau des Communes forestières a obtenu la reconnaissance de cette crise majeure et l'Etat a mis en place une aide exceptionnelle. Cette aide a pour but de mettre en place les flux commerciaux entre les propriétaires touchés et les industriels notamment du grand ouest en capacité d'absorber ces

produits. La constitution du dossier administratif de demande d'aide et la mise en œuvre opérationnelle est confiée à l'ONF.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les différentes pièces du dossier.

8. Compétence mobilité

La loi d'orientation des mobilités –LOM- du 24 décembre 2019, vise à permettre la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance en matière de mobilité. Elle s'appuie sur deux niveaux de collectivités : l'intercommunalité et la région. Il s'agit de développer différents types de services de mobilité au plus près des territoires, en coordination et en complémentarité. Pour cela, la loi LOM permet aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence d'organisation de la mobilité et de devenir AOM (autorité organisatrice de la mobilité). Il est précisé que le transport scolaire ainsi que le transport à la demande couvrant deux EPCI différents restent de la compétence de la Région. Lors de sa séance du 23 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé le principe de prise de compétence par la CCLMHD. Les communes membres sont à leur tour sollicitées pour se prononcer sur ce transfert de compétence à la communauté de communes.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prise de compétence mobilité par la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

II. POINTS DIVERS

1. Aménagement voirie :

Une réunion de reprise des travaux a eu lieu le 23 mars dernier, précédée la veille d'une rencontre avec deux représentants de la gendarmerie venus prêter assistance dans la sécurisation de la traversée du village au niveau de la RD 129.

Sur avis des autorités, sont retenus les choix de bordures hautes, les plus efficaces en terme de sécurisation des mobilités douces, pour les trottoirs mis en place rue Damvauthier, ainsi que le principe des priorités à droite et celui de l'instauration d'une zone 30. La gendarmerie préconise aussi l'installation de plateaux ralentisseurs à l'entrée et à la sortie de cette zone : à valider en fonction des possibilités budgétaires.

Les travaux de voirie sont précédés de travaux de réfection du réseau d'eau potable de la maire jusqu'au 21 rue Damvauthier. L'entreprise Boucard devrait intervenir à partir du 15 avril. Le chantier d'aménagement concernant la rue Damvauthier et la rue Rochette devrait s'achever au plus tard 1^{ère} quinzaine de juillet, au mieux fin juin.

Concernant le problème de circulation intempestive signalé rue du Château, la gendarmerie indique la possibilité d'installer une signalisation sens interdit sauf riverains à chaque extrémité de la rue.

2. Modification du PLU :

Le calendrier de l'enquête publique a été fixé avec M. David Druot, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Besançon.

L'enquête publique court sur la période du lundi 3 mai au vendredi 4 juin à 18 heures.

Trois permanences du commissaire sont prévues : mercredi 5 mai de 9 à 12h, samedi 29 mai de 8h30 à 11h30, et vendredi 4 juin de 15 à 18h.

Les documents seront consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public. Une consultation dématérialisée devra être mise en place, à finaliser avec le cabinet Verdi.

3. Jardin partagé de la mairie :

Une première rencontre des personnes intéressées a lieu sur place le 24 mars 2021.

4. Prochaines réunions :

Conseil Municipal : lundi 26 avril à 19 heures

réunions Urbanisme : mercredi 7 avril à 10 heures pour les dossiers en cours
samedi 10 avril à 9h15 pour l'état des lieux du patrimoine communal bâti

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.

Mme Le Maire, *Patricia FAGIANI*